

Interpellation

Caisse Cantonale de Chômage (CCH) : Quelle mission de service public après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI) au 1^{er} avril 2011 ?

Dans le courant du mois de mars 2011¹, la Caisse cantonale de Chômage a envoyé à tous ses assuré-e-s une lettre les informant des nouvelles dispositions de la LACI qui entreront en vigueur au 1^{er} avril prochain.

Si l'on peut saluer cette volonté de transparence d'information de la CCH envers ses assuré-e-s, nous restons quelque peu sceptiques sur la réelle mission de service public offerte par ladite caisse.

En effet, il est indiqué que cette communication ne constitue pas une décision au sens formel. Toutefois, elle indique aux assuré-e-s leurs nouveaux nombres d'indemnités journalières selon les nouvelles dispositions ainsi que le nombre d'indemnités déjà perçues. Dans le cas où les assuré-e-s n'auraient plus droit aux indemnités, la CCH les invite à « revendiquer le mois d'avril afin d'obtenir une décision formelle ». De plus, des erreurs se sont glissées puisque la CCH indique un nouveau droit à 260 indemnités journalières à des assuré-e-s ayant cotisés plus de 24 mois et âgé-e-s de plus de 55 ans (le nouveau droit en vigueur maintient le droit à 520 jours pour ce cas de figure).

Dans le cas où les assuré-e-s subissent une diminution de leurs indemnités (et non suppression), la CCH ne les invite pas à revendiquer le mois d'avril afin d'obtenir une décision formelle.

Le minimum que l'on peut attendre de la Direction des services concernés serait qu'elle effectue une véritable mission de service public, à savoir un décompte clair et précis sur la situation de chaque assuré-e-s avec indication des voies de recours. Rappelons qu'un nombre important de chômeuses et de chômeurs perdront leurs droits aux indemnités au 1^{er} avril prochain, faute de dispositions transitoires inscrites dans la nouvelle Loi.

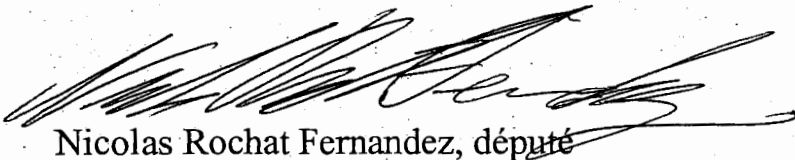
Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le publipostage de la CCH a-t-il été adressé à l'ensemble des assuré-e-s, ou uniquement à ceux qui sont directement concernés par l'entrée en vigueur de la nouvelle LACI (cf. réduction ou suppression des indemnités) ?

¹ Information transmise aux député-e-s par l'association de défense des chômeurs (adc)

2. Pourquoi la CCH n'a-t-elle pas calculé de manière plus détaillée le nombre d'indemnité restante avec voie de recours constituant ainsi une décision formelle ?
3. Pourquoi dans certaines correspondances, la CCH invite-t-elle les assuré-e-s à revendiquer le mois d'avril afin d'obtenir une décision formelle et dans d'autres lettres non ?
4. Dans le cas où les erreurs susmentionnées seraient fondées, la CCH compte-elle informer les assuré-e-s de leur nouveau droit aux indemnités ?
5. En regard des importants changements de la LACI, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il le fait qu'une entité publique fasse une simple information plutôt qu'une décision formelle ?
6. Pour quelles raisons la CCH n'indique-t-elle pas aux assuré-e-s, dont le droit aux indemnités sera supprimés, la possibilité de se faire aider par les services sociaux ?

Le Sentier, le 25 mars 2011



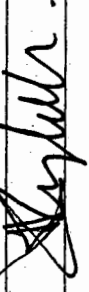
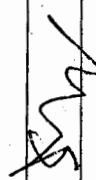
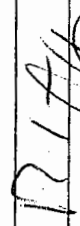
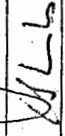
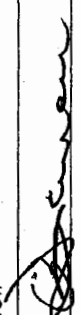
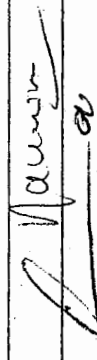
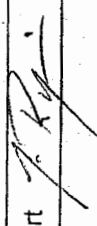
Nicolas Rochat Fernandez, député

Dvlpt souhaité

Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dind Claudine
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine	Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gailler Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Delay Elisabeth	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Depoisier Anne-Marie	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Guignard Pierre	Meyer Roxanné 	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane 	Saugy Roger 
Jaquet-Berger Christiane 	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaab Valérie 
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude 
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Rithener Christiane 	Zwahlen Pierre